AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-2-70

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 113 de FEVRIER 1970 — 20 février 1970/n° 2

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Ces traitements appliqués dans le courant de l'hiver doivent être entrepris avant le gonflement des bourgeons des arbres fruitiers.

Ce sont avant tout des traitements de nettoyage, principalement sur des arbres couverts de mousses, de lichens qui abritent souvent un grand nombre d'insectes parasites sous des formes hivernantes diverses (oeufs, larves, adultes) ; ils sont nécessaires si l'on veut reprendre un verger délaissé depuis quelques temps.

Des mesures de nettoyage telles la taille des arbres éliminant les branches mortes, les chancres, les fruits momifiés doivent être prises avant le traitement.

Pour ces traitements utiliser de préférence un pulvérisateur à forte pression, à jet réglable permettant un lessivage des arbres. Exécuter le traitement en l'absence de gelées, de pluies.
Les produits recommandés sont les suivants :

- les huiles d'anthracène : qui provoquent la chute des vieilles écorces, la destruction des mousses et dans une certaine mesure des oeufs, larves d'insectes, de cochenilles. La dose d'emploi est de 5 à 7 litres de spécialité commerciale.

- les huiles blanches d'hiver : à la dose de 4 % sont actives contre les cochenilles, les oeufs d'insectes et d'acariens.

- les huiles jaunes (huiles blanches + colorants nitrés), s'utilisant à la dose de 3-4 % ont une action de nettoyage des écorces en plus de leur action insecticide.

- les oléo-parathions : mélange d'huile et de parathion - à la dose de 1,5 litres de produit commercial, peuvent être utilisés même après le débourrement.

Le traitement des arbres à noyaux peut être entrepris avec les produits cités, seule la dose d'emploi des huiles d'anthracène doit être diminuée de moitié.

Il est recommandé de respecter les doses préconisées par les fabricants.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
H. de MEIRLEIRE.

l'Inspecteur de la circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"
J. DELATTRE.

P 304

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX